



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ
DIFFUSION IMMÉDIATE

VIRAGE ET ACTION

Bilan annuel des activités 2020 du Collège des médecins du Québec

Montréal, le 21 décembre 2020 – Cette année aura marqué un virage important pour le Collège des médecins, qui sera plus proche des gens, plus à l’écoute et plus innovant.

Faciliter la collaboration en situation de pandémie

Depuis le début de la pandémie, le Collège a fait preuve d’agilité en mettant en place une série de mesures qui optimisent les soins et les services de santé offerts à la population. Des ententes avec des ordres professionnels ont ainsi permis que les infirmières praticiennes spécialisées autorisent un arrêt de travail aux personnes ayant reçu un résultat positif de COVID-19; que certaines modalités relatives aux activités professionnelles des pharmaciens soient assouplies; et que les physiothérapeutes effectuent des tests de dépistage de la COVID-19.

Une enquête conjointe

Dans un souci de protection du public, le Collège a également annoncé, en avril dernier, en collaboration avec l’Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l’Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, la tenue d’une [enquête conjointe](#) pour évaluer la qualité des soins dispensés dans les CHSLD publics et privés. Ce rapport sera remis en 2021.

Télémédecine

Le Collège a publié plusieurs guides d’exercice en 2020, notamment sur la télémédecine, afin de s’assurer de la qualité des soins dispensés dans ce contexte d’exercice qui s’est déployé très rapidement au printemps dernier. Un rappel sur l’importance d’une consultation en personne dans certains cas a aussi été fait.

Publication des décisions disciplinaires

En 2020, le Collège a innové en offrant au public une [plateforme](#) permettant de consulter, dans son site Web, les décisions disciplinaires rendues par le conseil de discipline, qui est un tribunal indépendant du Collège des médecins. Une trentaine de décisions disciplinaires sur culpabilité ou sur sanction ont été rendues durant l’année. Certaines portaient sur des inconduites sexuelles, et le Collège a saisi l’occasion pour rappeler son principe de tolérance zéro.

Une enquête sur les bandelettes sous-urétrales

Le Collège des médecins a réalisé une enquête dans la foulée des reportages de l'émission *Enquête*, diffusés à Radio-Canada, qui relataient que des centaines de Québécoises subissaient des effets secondaires importants liés à l'implantation de leur bandelette sous-urétrale. Plus de 400 femmes ont fait part de leur histoire aux enquêteurs du Collège. Dans son [rapport d'enquête](#) rendu public en juin dernier, le Collège a formulé 17 recommandations visant à assurer aux femmes subissant des complications une évaluation standardisée de leur état ainsi qu'une meilleure prise en charge par le réseau de la santé, partout au Québec. Le Collège salue d'ailleurs la récente décision du gouvernement québécois de donner suite à ses recommandations, notamment celles de créer des centres d'expertise au Québec et d'indemniser les femmes ayant subi le retrait radical d'une bandelette sous-urétrale à l'extérieur de la province au cours des deux dernières années.

Contribution à quatre projets de loi québécois

Afin de remplir son mandat de protection du public, le Collège a également participé aux commissions parlementaires et a produit des mémoires concernant les projets de loi portant sur les personnes proches aidantes ([projet de loi n° 56](#)), le mandat et la nomination des coroners et du coroner en chef ([projet de loi n° 45](#)) ainsi que sur les activités de procréation assistée ([projet de loi n° 73](#)). Le Collège des médecins a également transmis ses commentaires à propos du projet de loi portant sur la protection des renseignements personnels ([projet de loi n° 64](#)), dans une lettre adressée à la Commission des institutions.

Réflexion en cours sur le racisme systémique

À l'occasion de sa récente journée de réflexion, les administrateurs et l'équipe de direction du Collège ont poursuivi les discussions déjà amorcées depuis septembre dernier sur le racisme systémique dans les soins de santé. Le Collège est d'avis que cet enjeu doit mobiliser tous les acteurs du réseau, dont les ordres professionnels, qui ont comme mission première de protéger le public. Le Collège rappelle qu'il entend prendre toutes les actions qui s'imposent afin d'assurer des soins de qualité, exempts de biais et de discrimination, pour tous.

Réflexion sur l'aide médicale à mourir

Depuis 15 ans maintenant, le Collège des médecins est engagé dans la discussion sur l'aide médicale à mourir. En 2020, le Collège a poursuivi sa réflexion sur le volet de la santé mentale. Il a d'ailleurs sollicité la contribution de l'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ), qui a produit un rapport balisant la réflexion sur ce sujet. Le Collège a participé aux deux éditions du Forum national sur l'évolution de la *Loi concernant les soins de fin de vie*. En plus d'avoir produit un [mémoire](#) concernant le projet de loi C-7 du gouvernement fédéral, le Collège a également présenté ses [commentaires](#) au Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles.

La Semaine du Collège

En novembre dernier, dans le cadre de [La Semaine du Collège](#), un premier colloque entièrement virtuel, le Collège a convié ses membres à participer à une série de webinaires portant sur des sujets d'actualité tels que la télémédecine et la gestion de la pandémie dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée. Le Collège a également profité de cet événement pour dévoiler son plan stratégique [Virage 2023](#), découlant d'une large consultation publique au cours de laquelle 3 000 personnes ont été entendues.

Au cours de cette semaine, le Collège a également décerné un [prix spécial](#) à l'astronaute de l'Agence spatiale canadienne et médecin David Saint-Jacques pour ses réalisations exceptionnelles, de même que sa contribution au rayonnement de la profession médicale et à l'évolution des savoirs.

« Pour le Collège, l'année 2020 a été marquée par l'action. Solidement outillé grâce à l'élaboration de son nouveau plan stratégique, le Collège poursuivra dans cette voie en 2021, afin de remplir son mandat de protection du public », a soutenu le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins.

« Je tiens par ailleurs à remercier chaleureusement tous les professionnels de la santé au front depuis les dix derniers mois. Jour après jour, ils accomplissent un travail colossal dans ce contexte de crise sanitaire », a-t-il conclu.

À propos du Collège des médecins du Québec

Le Collège des médecins du Québec est un ordre professionnel qui a pour mission de protéger le public en lui offrant une médecine de qualité.

Renseignements :

Leslie Labranche, conseillère principale – relations médias, Collège des médecins du Québec media@cmq.org | Ligne médias : 514 933-4179